

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 16 MAI 2016, À 20 HEURES.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- |          |  |
|----------|--|
| 2016-220 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2016  |
| ---      | <b>Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 12 mai 2016</b> |
| ---      | <b>Dépôt du registre daté du 13 mai 2016 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny</b>                         |
| ---      | <b>Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés au 30 avril 2016 conformément à l'article 105.4 de la <i>Loi sur les cités et villes</i></b>   |
| 2016-221 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016  |
| 2016-222 | Fermeture de projets de dépenses en immobilisations – Transfert de soldes disponibles et financement de manques à gagner   |
| 2016-223 | Confirmation de contributions à divers organismes  |
| 2016-224 | Ouverture d'un poste syndiqué col bleu et mise à jour de l'organigramme administratif – Préposé à l'entretien à horaire variable   |
| 2016-225 | Autorisation de signature de la lettre d'entente « E » avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) impliquant l'employé col bleu Monsieur Louis Blouin – Poste de préposé à l'entretien à horaire variable       |
| 2016-226 | Affectation de Monsieur Louis Blouin au poste syndiqué col bleu « préposé à l'entretien à horaire variable » au Service des travaux publics et des infrastructures, à titre régulier temps complet                               |
| 2016-227 | Affectation de Monsieur Keven Gagnon au poste cadre d'inspecteur en bâtiments  |
| 2016-228 | Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 3 avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) – Dates obligatoires de prise de vacances - Conventions collectives des employés cols bleus et cols blancs |
| 2016-229 | Autorisation de signature d'une transaction-quittance - Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et Monsieur Denis Picard   |
| 2016-230 | Autorisation d'utilisation du domaine public et interdiction temporaire de stationnement et de circulation de véhicules sur certaines parties de rues – Diverses activités – Été 2016  |

- 2016-231 Engagement de la Ville de Montmagny – Tenue à Montmagny de l'édition 2017 du colloque Les Arts et la Ville
- 2016-232 Autorisation de signature d'un premier amendement à l'entente tripartite liant la Ville de Montmagny, l'AHGM et Tableau indicateur international inc. – Gestion d'un tableau commercial et promotionnel dans le hall d'entrée de l'aréna municipal
- 2016-233 Autorisation de signature d'une entente de contribution financière avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Programme RRRL – Réfection d'une partie du chemin du Bras-Saint-Nicolas
- 2016-234 Autorisation de signature d'une convention avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada – Accès au saut-de-mouton sous le chemin de fer au point milliaire 77.48 à Montmagny (sentier pédestre menant au parc St-Nicolas)
- 2016-235 Acceptation de l'offre de Madame Denyse Labelle-Cenerelli – Don d'un tableau peint par Monsieur Jules Taché (descendant de Sir Étienne-Paschal-Taché)
- 2016-236 Mandat à la firme ARPO Groupe-conseil inc. – Attestation de conformité – Installations de production d'eau potable – 2017-2021
- 2016-237 Adjudication de contrat à SONIC, La coop fédérée - Fourniture de diesel et d'essence sans plomb – Année 2016-2017
- 2016-238 Autorisation de demandes de soumissions – Pavage de rues – Deux projets domiciliaires et abrogation de la résolution 2015-240
- 2016-239 Adoption du règlement numéro 1100-146 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CcM-4 l'usage « habitation de 9 logements ou plus »
- 2016-240 Adoption du règlement numéro 1175 remplaçant le règlement 1159 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement dans le cadre de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée
- 2016-241 Adoption du règlement numéro 1176 remplaçant le règlement 1168 et décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer la phase 1 du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée
- 2016-242 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville de manière à ajouter des objectifs et critères spécifiques applicables à l'implantation d'une clôture, d'un muret d'une haie ou d'un muret de soutènement
- 2016-243 Résolution d'adoption d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville de manière à ajouter des objectifs et critères spécifiques applicables à l'implantation d'une clôture, d'un muret d'une haie ou d'un muret de soutènement
- 2016-244 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural de manière à ajouter des objectifs et critères spécifiques applicables à l'implantation d'une clôture, d'un muret d'une haie ou d'un muret de soutènement et à modifier l'adresse de bâtiments d'intérêt patrimonial

2016-245

Résolution d'adoption d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural de manière à ajouter des objectifs et critères spécifiques applicables à l'implantation d'une clôture, d'un muret d'une haie ou d'un muret de soutènement et à modifier l'adresse de bâtiments d'intérêt patrimonial

---

**Période de questions**

2016-246

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce treizième jour du mois de mai deux mille quinze.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 13 mai 2016 à 15 h 43.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 16 mai 2016, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2016-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2016

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2016 tel que présenté.

Adoptée

---  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 12 MAI 2016**

---  
**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 13 MAI 2016 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

---  
**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉALISÉS AU 30 AVRIL 2016 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

2016-221  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-222  
**FERMETURE DE PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES ET FINANCEMENT DE MANQUES À GAGNER**

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et présentent un manque à gagner ou encore dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la fermeture des projets de dépenses en immobilisations mentionnés ci-après et, le cas échéant, le transfert des soldes disponibles en découlant ou le financement des manques à gagner :

Projet à fermer : Numéro / Titre / Autorisation financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement
2016-013 / Ventilation et chauffage du bâtiment (glycol) - Aréna / résolution 2016-004	1 025 \$	Surplus à retourner aux excédents de fonctionnement non affectés à (59-110-01-000)
2015-912 / Prolongement égouts Montée de la Rivière-du-Sud / résolution 2005-148	17 175,41 \$	Surplus à retourner aux excédents de fonctionnement non affectés à (59-110-01-000)
2015-032 / Contrôle des accès et système de surveillance – Caserne incendie / résolution 2015-004	194,12 \$	Surplus à retourner aux excédents de fonctionnement non affectés à (59-110-01-000)
2015-023 / Bras articulé pour le tracteur Holder / résolution 2015-004	1 852,91 \$	Surplus à transférer : - 1 464,49 \$, au projet de dépenses en immobilisations 2014-016 « Réfection carrosserie de l'autopompe – Unité 305 » - 388,42 \$ à retourner aux excédents de fonctionnement non affectés (59-110-01-000)
2015-015 / Amélioration des chambres de joueurs – Aréna / résolution 2015-004	1 556,94 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2016-906 « Réfection chambres des joueurs # 3 et 5 – Aréna »
2013-008 / Reconstruction chaussée rue Gaudreau / règlement 1116	5 745,93 \$	Surplus à transférer aux projets de dépenses en immobilisations : - 56,63 \$ au projet 2015-905 « Réfection bordures et chaussée av. Ste-Marguerite » - 3 237,76 \$ au projet 2015-915 « Pavage av. St-David » - 2451,54 \$ au projet 2016-003 « Programme annuel de pavage urbain »
2015-916 / Pavage rue Basse-Bretagne / règlement 1146	3 989,91 \$	Surplus à transférer au projet de dépenses en immobilisations 2016-003 « Programme annuel de pavage urbain »

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 2 893,72 \$ :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Le Noël du Bonheur	Contribution à la campagne annuelle de financement 2016	02-530-00-973	50,00 \$
L'Ancre	Remboursement des frais de location de la salle François-Prévost – Représentation d'une conférence publique – Le 3 mai 2016	02-530-00-973	143,72 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	Fonds destinés aux sinistrés de Fort McMurray en Alberta à la suite d'un incendie majeur	02-530-00-973	1 000 \$
Club Magny-Gym inc.	Démonstration annuelle de gymnastique – Frais de location de l'aréna de Montmagny – Du 30 mai au 4 juin 2016	02-701-11-973	1 700,00 \$ (maximum)
<b>TOTAL :</b>			<b>2 893,72 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**OUVERTURE D'UN POSTE SYNDIQUÉ COL BLEU ET MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN À HORAIRE VARIABLE**

Il est proposé M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'ouvrir un poste syndiqué col bleu, régulier temps complet, de « préposé à l'entretien à horaire variable » au Service des travaux publics et des

infrastructures; ledit poste devant être comblé et intégré au plan de classification des emplois conformément aux dispositions de la convention collective de travail des salariés cols bleus en vigueur à la Ville de Montmagny.

2. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en fonction de la création dudit poste; l'organigramme ainsi mis à jour remplace tout autre organigramme adopté antérieurement.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-225

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE « E »  
AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE  
MONTMAGNY (CSD) IMPLIQUANT L'EMPLOYÉ COL BLEU  
MONSIEUR LOUIS BLOUIN – POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN À  
HORAIRE VARIABLE**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente « E » intervenue avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) relativement à l'affectation de l'employé col bleu Monsieur Louis Blouin au poste de préposé à l'entretien à horaire variable et au règlement de griefs.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Louis Blouin, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-226

**AFFECTATION DE MONSIEUR LOUIS BLOUIN AU POSTE SYNDIQUÉ  
COL BLEU « PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN À HORAIRE VARIABLE » AU  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES, À  
TITRE RÉGULIER TEMPS COMPLET**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines pour combler le nouveau poste de « préposé à l'entretien à horaire variable », affecté au Service des travaux publics et des infrastructures;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'affecter Monsieur Louis Blouin au poste de « préposé à l'entretien à horaire variable », affecté au Service des travaux publics et des infrastructures, à titre régulier, temps complet, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols bleus en vigueur à la Ville de Montmagny; ladite affectation prenant effet à compter du 16 mai 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Louis Blouin, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-227

**AFFECTATION DE MONSIEUR KEVEN GAGNON AU POSTE CADRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines pour l'affectation au poste cadre d'inspecteur en bâtiments de Monsieur Keven Gagnon, qui occupe actuellement un poste syndiqué col blanc d'inspecteur municipal, à la suite du départ à la retraite de l'inspecteur en bâtiments actuel Monsieur Daniel Barbeau;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'affecter au poste cadre d'inspecteur en bâtiments au Service de l'aménagement et du développement de la Ville de Montmagny, Monsieur Keven Gagnon, qui occupe actuellement un poste syndiqué col blanc d'inspecteur municipal, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés; cet engagement prenant effet le 30 mai 2016.

2. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Monsieur Gagnon.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Keven Gagnon de même qu'au directeur général, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-228

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 3 AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD) - DATES OBLIGATOIRES DE PRISE DE VACANCES -**

**CONVENTIONS COLLECTIVES DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET COLS BLANCS**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente numéro 3 par laquelle le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et la Ville s'entendent pour remplacer l'article 90 de chacune des conventions collectives de travail des employés cols bleus et cols blancs, relatif aux dates obligatoires de prise de vacances, de manière à référer aux vacances annuelles de la construction.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et aux employés cadres de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-229

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE - SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD) ET MONSIEUR DENIS PICARD**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la transaction-quittance intervenue au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* dans le dossier l'opposant au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et Monsieur Denis Picard relativement au grief numéro 20-11-2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Denis Picard, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-230

**AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DE VÉHICULES SUR CERTAINES PARTIES DE RUES – DIVERSES ACTIVITÉS – ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT les demandes formulées à la Ville de Montmagny par quelques organismes pour la tenue d'activités sur le domaine public pendant l'été 2016;

CONSIDÉRANT la nécessité d'interdire temporairement le stationnement et la circulation automobile sur certaines parties de rues pour permettre la tenue de ces activités;

Il est proposé M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'utilisation du domaine public et interdire temporairement la circulation et le stationnement de véhicules sur les parties de rues suivantes, aux dates et heures ci-après mentionnées, sous peine d'être remorqué au sens de l'article 7 du règlement numéro RM 330-2 relatif au stationnement et ses amendements et sous peine de se voir émettre un constat d'infraction au même titre que l'article 5 dudit règlement, et ce, pour permettre la présentation des activités suivantes :

	LIEUX ET RUES	PÉRIODES	ACTIVITÉS
1.1	✓ Une partie de l'avenue de l'Église (entre la rue St-Jean-Baptiste Est et l'entrée du stationnement de l'hôtel de ville)	Les samedis 2, 9, 16 et 30 juillet 2016  (de 13 h à minuit)	<b>Spectacles musicaux « Les samedis festifs »</b>
1.2	✓ Une partie de l'avenue de l'Église (entre la rue St-Jean-Baptiste Est et l'entrée du stationnement de l'hôtel de ville)	Les vendredi 22 et samedi 23 juillet 2016  (du vendredi 22 juillet à 7 h au dimanche 24 juillet à 8 h)	<b>Spectacles musicaux « Les samedis festifs » (examen des étudiants en Technique de scène du Centre d'études collégiales de Montmagny)</b>
1.3	✓ Une partie de l'avenue de la Fabrique (entre les rues St-Louis et St-Jean-Baptiste Est)  ✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues de la Fabrique et Ste-Marie)  ✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Louis)  ✓ Une partie de la rue St-Thomas (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)  ✓ Une partie de la rue St-Louis (entre les avenues de la Fabrique et St-Magloire)	Le mercredi 6 juillet 2016  (de 15 h à 22 h)	<b>Critérium de vélo</b>

1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue Ste-Marie (entre les rues St-Étienne et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue May (entre les rues et St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> </ul>	<p>Les jeudi et vendredi 14 et 15 juillet 2016</p> <p>(de 6 h à 22 h)</p>	<p><b>Vente trottoir</b></p> <p>(Comité de revitalisation du centre-ville <i>Vieux-Montmagny</i>)</p>
1.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue Ste-Marie (entre les rues St-Étienne et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue May (entre les rues et St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> </ul>	<p>Le samedi 16 juillet 2016</p> <p>(de 6 h à 18 h 30)</p>	<p><b>Vente trottoir</b></p> <p>(Comité de revitalisation du centre-ville <i>Vieux-Montmagny</i>)</p>
1.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li> <li>✓ Une partie de la rue St-Thomas (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue de l'Église (entre la rue St-Jean-Baptiste Est et l'entrée du stationnement de l'hôtel de ville)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue Ste-Julie (entre la rue St-Thomas et l'entrée du stationnement de l'ancien hôtel de ville)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue Ste-Marie (entre les rues St-Étienne et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue May (entre les rues St-Thomas et St-Jean-Baptiste Est)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> </ul>	<p>Les samedi et dimanche 3 et 4 septembre 2016</p> <p>(de 6 h à 18 h 30)</p>	<p><b>Carrefour Mondial de l'accordéon</b></p>

le tout étant conditionnel à ce que les organismes concernés assurent l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant les activités et

qu'ils mettent en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables valorisables pendant la durée de leurs événements respectifs.

2. D'autoriser la Société de développement économique de Montmagny à effectuer les démarches visant l'obtention d'un permis pour permettre la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public pendant la tenue des spectacles musicaux, soit le secteur communément appelé Place de l'hôtel de ville, aux dates et heures indiquées au tableau ci-haut sous l'activité « Samedis festifs », et ce, aux conditions suivantes :

- ✓ utiliser des verres de plastiques;
- ✓ identifier clairement la délimitation du périmètre devant la scène mobile installée sur l'avenue de l'Église où la consommation sera permise de manière à interdire la consommation hors du périmètre;
- ✓ respecter et contrôler ce périmètre autorisé à la consommation de boissons alcoolisées;

ledit secteur étant présenté au plan joint à la présente résolution.

3. D'autoriser également la Société de développement économique de Montmagny à utiliser le domaine public pour permettre d'appliquer les différents statuts de commandite définis dans son plan de partenariat conçu dans le cadre de l'édition 2016 de l'événement " Un été « Show » à Montmagny ".

4. De transmettre copie de la présente résolution aux organismes concernés, à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Radisson inc., au Comité de revitalisation du centre-ville *Vieux-Montmagny* de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-231

**ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY – TENUE À MONTMAGNY DE L'ÉDITION 2017 DU COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer l'engagement de la Ville de Montmagny à tenir sur son territoire, les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017, le colloque annuel de l'organisme Les Arts et la Ville et à autoriser le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à participer activement à l'organisation de l'événement.

2. De s'engager en conséquence à verser un montant de 15 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville représentant la contribution financière directe de la Ville de Montmagny pour la tenue de ce colloque sur son territoire. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-702-00-973.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'organisme Les Arts et la Ville de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie

communautaire, au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-232

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PREMIER AMENDEMENT À L'ENTENTE TRIPARTITE LIANT LA VILLE DE MONTMAGNY, L'AHGM ET TABLEAU INDICATEUR INTERNATIONAL INC. – GESTION D'UN TABLEAU COMMERCIAL ET PROMOTIONNEL DANS LE HALL D'ENTRÉE DE L'ARÉNA MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le Maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le premier amendement à l'entente tripartite à intervenir avec l'AHGM et Tableau indicateur international inc. établissant les conditions et modalités entourant la gestion du tableau commercial et promotionnel installé dans le hall d'entrée de l'aréna municipal de manière à modifier la durée des périodes de reconduction de ladite entente.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'Association de hockey sur glace de Montmagny inc., à Tableau indicateur international inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-233

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PROGRAMME RRRL – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU BRAS-SAINT-NICOLAS**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le protocole d'entente intervenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET) relativement à l'octroi par le gouvernement du Québec d'une aide financière à la Ville de Montmagny dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, pour la reconstruction de la structure de chaussée sur une partie du chemin du Bras-Saint-Nicolas.

2. De transmettre copie de la présente résolution au MTMDET de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-234

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA – ACCÈS AU SAUT-DE-MOUTON SOUS LE CHEMIN DE FER AU POINT MILLIAIRE 77.48 À MONTMAGNY (SENTIER PÉDESTRE MENANT AU PARC ST-NICOLAS)**

CONSIDÉRANT que le ponceau situé sous la voie du chemin de fer au point milliaire 77.48 de la subdivision Montmagny, appelé un saut-de-mouton, est utilisé comme sentier pédestre menant au parc St-Nicolas, propriété de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que cet accès au saut-de-mouton doit faire l'objet d'une autorisation formelle de la part du propriétaire, en l'espèce la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur général à signer, pour et nom de la Ville de Montmagny, une convention avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ayant pour but de formaliser l'autorisation d'accès au saut-de-mouton situé sous la voie du chemin de fer au point milliaire 77.48 de la subdivision Montmagny, lequel saut-de-mouton est utilisé comme sentier pédestre menant au parc St-Nicolas, et d'établir les modalités et conditions entourant cette autorisation.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-235

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MADAME DENYSE LABELLE-CENERELLI – DON D'UN TABLEAU PEINT PAR MONSIEUR JULES TACHÉ (DESCENDANT DE SIR ÉTIENNE-PASCHAL-TACHÉ)**

CONSIDÉRANT l'offre de Madame Denyse Labelle-Cenerelli de céder gratuitement à la Ville de Montmagny un tableau peint par Monsieur Jules Taché, descendant de Sir Étienne-Paschal Taché, intitulé « Scène galante »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette œuvre pour la Ville de Montmagny à titre de propriétaire de la maison Sir Étienne-Paschal Taché ;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le tableau peint par Monsieur Jules Taché, intitulé « Scène galante », cédé gratuitement à la Ville de Montmagny par Madame Denyse Labelle-Cenerelli.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Madame Denyse Labelle-Cenerelli de même qu'au coordonnateur des activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-236

**MANDAT À LA FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL INC. –  
ATTESTATION DE CONFORMITÉ – INSTALLATIONS DE  
PRODUCTION D'EAU POTABLE – 2017-2021**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la qualité de l'eau potable impose certaines exigences aux municipalités, dont celle visant à produire aux cinq ans un audit microbiologique des installations de production d'eau potable dans le but de s'assurer que la performance des équipements atteint les objectifs de désinfection de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit obtenir l'attestation d'un professionnel à cette fin;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De mandater la firme ARPO Groupe-conseil inc. pour la production d'une attestation confirmant que les installations de production d'eau potable de la Ville de Montmagny rencontrent les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable; le mandat prévoyant le dépôt au MDDELCC de l'audit microbiologique au plus tard le 30 septembre 2016.

2. D'autoriser conséquemment ladite firme à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tout document requis à la réalisation de son mandat.

3. De transmettre copie de la présente résolution à ARPO Groupe-conseil inc., au MDDELCC de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ADJUDICATION DE CONTRAT À SONIC, LA COOP FÉDÉRÉE -  
FOURNITURE DE DIESEL ET D'ESSENCE SANS PLOMB – ANNÉE 2016-  
2017**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de carburants pendant la période du 10 mai 2016 au 31 mars 2017 pour les besoins de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté des offres, soit Sonic, La Coop Fédérée et Pétrole Montmagny inc.;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Sonic, La Coop Fédérée les contrats suivants pour la fourniture des carburants nécessaires aux besoins de la Ville de Montmagny pendant la période du 10 mai 2016 au 31 mars 2017, soit :

- a) pour la fourniture de diesel clair saisonnier, avec une marge de profit du fournisseur conservée par l'adjudicataire de 0,0028 \$ le litre;
- b) pour la fourniture d'essence sans plomb, avec une marge de profit du fournisseur conservée par l'adjudicataire de 0,0028 \$ le litre;

lesdites soumissions étant conformes au devis. Les documents d'appel d'offres, les devis, les addenda, les soumissions de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De convenir que des ajustements de prix au litre seront effectués par la Ville de Montmagny, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des variations du marché, et ce, selon les modalités prévues aux documents de soumission et en tenant compte de la marge du fournisseur mentionnée à l'article 1 pour chacun des types de carburant fournis, lesquelles marges seront valables pour toute la durée du contrat.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Sonic, La Coop Fédérée de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – PAVAGE DE RUES  
– DEUX PROJETS DOMICILIAIRES ET ABROGATION DE LA  
RÉSOLUTION 2015-240**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux de même que la construction de bordures de rue, dans un même contrat, pour le pavage de la rue des Tourterelles et la réfection de la chaussée des rues de la phase I du développement domiciliaire Gesdix.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres.

3. D'abroger en conséquence la résolution 2015-240 intitulée « Autorisation de demandes de soumissions – Fourniture et pose d'enrobé bitumineux et construction de bordures de rue – Développement domiciliaire place des Tourterelles ».

4. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-239

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-146 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE CcM-4 L'USAGE « HABITATION DE 9 LOGEMENTS OU PLUS »**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-146 *amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CcM-4 l'usage « habitation de 9 logements ou plus »*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 21 mars 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-240

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1175 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1159 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1175 *remplaçant le Règlement 1159 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement dans le cadre de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-241

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1168 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$ POUR FINANCER LA PHASE 1 DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT CONSISTANT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1176 *remplaçant le Règlement 1168 et décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer la phase 1 du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-242

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 915 RELATIF À L'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE DE MANIÈRE À AJOUTER DES OBJECTIFS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À L'IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE, D'UN MURET, D'UNE HAIE OU D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville de manière à ajouter des objectifs et critères spécifiques applicables à l'implantation d'une clôture, d'un muret, d'une haie ou d'un muret de soutènement.

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 915 RELATIF À  
L'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE POUR LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE DE  
MANIÈRE À AJOUTER DES OBJECTIFS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES  
APPLICABLES À L'IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE, D'UN MURET,  
D'UNE HAIE OU D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT**

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Projet de règlement amendant le Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville de manière à ajouter des objectifs et critères spécifiques applicables à l'implantation d'une clôture, d'un muret, d'une haie ou d'un muret de soutènement.

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 20 juin 2016, à 20 h, sous la présidence du maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification audit règlement.

3. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1070 RELATIF À  
L'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE POUR LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX EN  
MILIEU URBAIN ET RURAL DE MANIÈRE À AJOUTER DES  
OBJECTIFS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À  
L'IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE, D'UN MURET, D'UNE HAIE OU  
D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT ET À MODIFIER L'ADRESSE DE  
BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les

bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural de manière à ajouter des objectifs et critères spécifiques applicables à l'implantation d'une clôture, d'un muret, d'une haie ou d'un muret de soutènement et à modifier l'adresse de bâtiments d'intérêt patrimonial.

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1070 RELATIF À L'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX EN MILIEU URBAIN ET RURAL DE MANIÈRE À AJOUTER DES OBJECTIFS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À L'IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE, D'UN MURET, D'UNE HAIE OU D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT ET À MODIFIER L'ADRESSE DE BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Projet de règlement amendant le Règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural de manière à ajouter des objectifs et critères spécifiques applicables à l'implantation d'une clôture, d'un muret, d'une haie ou d'un muret de soutènement et à modifier l'adresse de bâtiments d'intérêt patrimonial.
2. De tenir une assemblée publique de consultation le 20 juin 2016, à 20 h, sous la présidence du maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification audit règlement.
3. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.
4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Intervention de Monsieur Simon Lord – 34, avenue Joncas, Montmagny**

En réponse aux questions de Monsieur Lord relativement à l'emplacement exact ciblé par le règlement 1100-146 (résolution 2016-239), Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du site de l'ancienne imprimerie Marquis sur le boulevard Taché.

Il précise que le projet actuellement à l'étude par la Ville en est un à vocation résidentielle d'au moins 9 logements. Le directeur général ajoute que le promoteur prévoit actuellement un projet de deux édifices de 12 logements.

Monsieur Lord questionne ensuite si deux bâtiments multi logements sont le maximum qui peut être implanté sur ce terrain, ce que Monsieur le Maire confirme.

**Intervention de Monsieur Christian Morin – 7 avenue du Bassin Nord, Montmagny**

Monsieur Morin souhaite savoir si le projet a évolué depuis ses dernières discussions avec le directeur général. Ce dernier lui confirme que le projet à l'étude actuellement est toujours celui qui lui a été présenté récemment.

2016-246

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

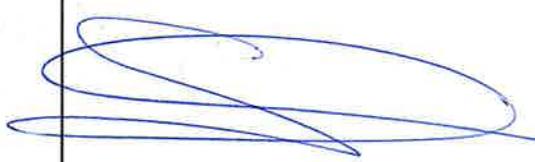
Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 16 mai 2016, à 20 h 25.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_

---

---



**Annexe 1 - Plan du périmètre d'alcool**



**Annexe 2 - plan de partenariat 2016**

